



SDIS 73

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

Organisation générale de la sécurité civile

L'organisation de la sécurité civile et de la gestion de crise participe à garantir la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique.

Trois autorités sont investies de cette compétence de police administrative en France et l'exercent en fonction de l'ampleur des problèmes à traiter : le maire, le préfet de département ou le premier ministre.

Ils sont notamment amenés à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et faire cesser les atteintes à l'ordre et à la sécurité publics.

Le maire, premier échelon de la réponse de sécurité civile

Le maire assure la direction des opérations de secours (DOS) dans la limite de sa commune jusqu'à ce que, si nécessaire, le préfet assume cette responsabilité. Outre la direction des opérations de secours, les principales missions qui relèvent directement du maire sont :

- l'alerte et l'information des populations ;
- l'appui aux services d'urgence ;
- le soutien aux populations (hébergement, ravitaillement, etc.).

Pour apporter une réponse de proximité à la crise, et en complément de l'intervention des services de secours, la loi a instauré le plan communal de sauvegarde (PCS) et la réserve communale de sécurité civile.

Le PCS est l'outil opérationnel à la disposition du maire pour l'exercice de son pouvoir de police en cas d'événement de sécurité civile. Il organise la continuité des missions que la commune doit obligatoirement assurer en situation d'urgence.

Il est obligatoire dans les communes concernées par un plan de prévention des risques naturels approuvé (PPRN), un plan de prévention des risques miniers approuvé (PPRM), ou un plan particulier d'intervention (PPI). Il est par ailleurs conseillé à toutes les communes de se doter d'un PCS pour faire face plus efficacement en cas de :

- phénomènes climatiques extrêmes (tempête, orage, neige, canicule, etc.) ;
- perturbations de la vie collective (interruption de l'alimentation en eau potable, en énergie, etc.) ;
- problèmes sanitaires (épidémie, canicule...)
- accidents de toutes natures (transport, incendie, etc.).



Le préfet, directeur des opérations en cas de crise majeure

Le préfet peut prendre la direction des opérations de secours (DOS) lorsque :

- l'ampleur de l'événement dépasse les capacités de gestion du maire ;
- le maire s'abstient de prendre les mesures nécessaires (principe de substitution) ;
- l'événement concerne plusieurs communes du département ;
- la gravité de l'événement tend à dépasser les capacités locales d'intervention.

Lorsque le préfet prend la direction des opérations, le maire assume toujours, sur le territoire de sa commune, la responsabilité de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde vis-à-vis de la population (alerte, évacuation ...) ou des missions que le préfet peut être amené à lui confier (accueil de personnes évacuées...).



Le Conseil d'Administration

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Savoie est piloté par un conseil d'administration composé de représentants du conseil départemental, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière d'incendie et de secours.

Il constitue l'organe de décision et de définition des orientations stratégiques, nécessaires à l'exercice des compétences administratives et opérationnelles du SDIS.

Le conseil d'administration du SDIS de la Savoie est composé de 22 membres.

- 14 conseillers départementaux,
- 3 représentants des communes,
- 5 représentants des EPCI.

Le préfet de la Savoie assiste de plein droit aux séances du conseil d'administration. Il ne participe pas aux votes mais peut demander une nouvelle délibération s'il juge qu'une délibération adoptée peut affecter la capacité opérationnelle du SDIS ou la bonne distribution des secours.

Le payeur départemental assiste également aux séances en sa qualité de comptable de l'établissement public administratif. Il ne participe pas aux votes.



Le président du CASDIS

Le président du conseil d'administration est chargé de l'administration du service départemental d'incendie et de secours. A ce titre, il prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration. Il passe les marchés au nom de l'établissement, reçoit, en son nom, les dons, legs et subventions. Il représente l'établissement en justice et en est l'ordonnateur. Il nomme les personnels du service d'incendie et de secours.

Le bureau du CASDIS

Le bureau du conseil d'administration du SDIS est composé du président, de trois vice-présidents et d'un administrateur, élus par le CASDIS en son sein. Le CASDIS peut déléguer une partie de ses attributions au bureau, à l'exception des délibérations relatives à l'adoption du budget, du compte administratif et du compte de gestion.

Les instances consultatives

- **La commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS)**, a pour mission d'émettre un avis sur les questions d'ordres technique et opérationnel,
- **Le comité technique (CT)**, est consulté sur les questions sociales,
- **Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**, est chargé des questions de santé et de sécurité, ainsi que de l'amélioration des conditions de travail,
- **Le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV)** est compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental,
- **La commission administrative paritaire (CAP)**, est consultée sur les questions d'ordre individuel concernant les agents sapeurs-pompiers professionnels.



Missions des SDIS

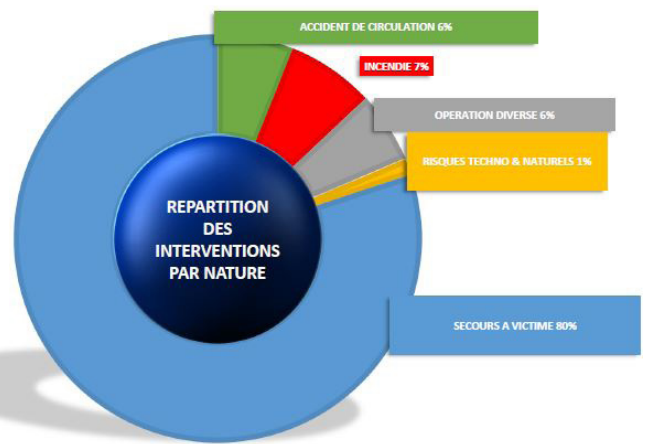
Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Activité opérationnelle du SDIS 73

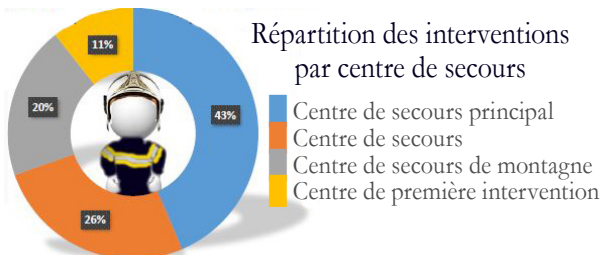
27 815 interventions en 2020

En 2020, les sapeurs-pompiers savoyards ont effectué en moyenne 86 sorties de secours par jour (-19,8% par rapport à 2019).

- 25 % des départs sont composés de deux engins ou plus.
- 9 % des interventions sont hors mission (interventions payantes et carences hospitalières).
- 62 % de la charge opérationnelle est assurée par les sapeurs pompiers volontaires.
- 38% de l'activité opérationnelle a lieu durant les mois de la saison d'hiver.
- 86 % des départs en interventions sont réalisés en moins de 10mn.
- Le délai moyen de départ est de 5 mn et 30 s.



En 2020, 24 100 victimes ont été secourues soit, en moyenne, 66 personnes secourues chaque jour

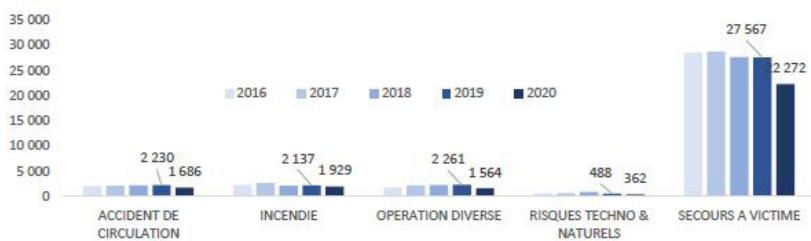


En 2020 le Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) a traité 142 560 appels.
 33 % des appels ont donné lieu à une intervention.
 Le délai moyen de diffusion d'une alerte est de 2 mn 29 s

Evolution des interventions sur 5 ans



Evolution du nombre d'interventions sur 5 ans



Evolution du nombre d'interventions par nature sur 5 ans



SDIS 73

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

2 500 personnels au SDIS de la Savoie

- 1 932 sapeurs-pompier volontaires (hors double statut) ;
- 465 sapeurs-pompier professionnels ;
- 103 personnels administratifs et techniques.

Le service de santé et de secours médical compte

- 112 sapeurs-pompier volontaires :
22 médecins, 4 pharmaciens, 67 infirmiers, 3 vétérinaires, 8 experts psychologues, 1 expert maïeuticien, 1 expert kinésithérapeute, 1 expert sophrologue et 5 experts diététiciens ;
- 8 sapeurs-pompier professionnels

En complément, le Sdis recrute environ 310 sapeurs-pompier volontaires saisonniers pour renforcer les centres de secours pendant 7 mois pour les saisons (hiver-été) et pour la surveillance des plages par convention avec les communes concernées.

Le Sdis de la Savoie compte également 147 Jeunes sapeurs-pompier répartis dans 11 sections.

Le volontariat

Les sapeurs-pompier volontaires représentent 75,58% des effectifs et assurent 62% de la réponse opérationnelle (en homme/heure).



En 2020, les sapeurs-pompier volontaires ont réalisé 83 964 heures d'engagement.

Un solde de recrutement positif

La durée moyenne d'engagement d'un sapeur-pompier volontaire au SDIS de la Savoie est de 12 ans et 4 mois

L'an dernier, SDIS de la Savoie a enregistré 270 engagements de sapeur-pompier volontaire (hors engagements saisonniers) pour 246 départs.

Des conventions pour faciliter l'engagement

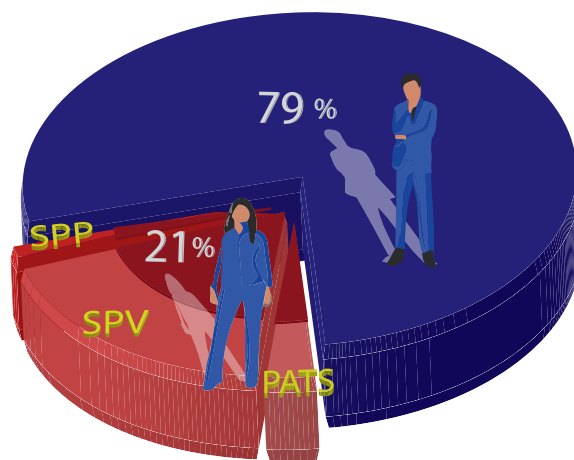
168 employeurs ont signé des conventions de mise à disposition de leurs agents avec le SDIS afin de faciliter leur disponibilité pour la formation ou l'activité opérationnelle.

Ces conventions concernent 264 sapeurs-pompier volontaires.

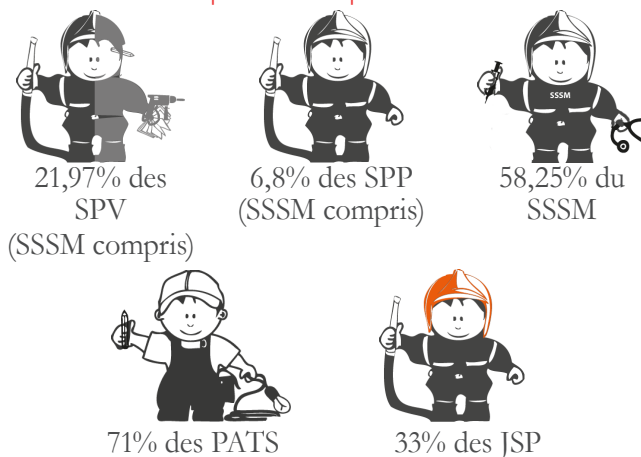
Les personnels féminins au SDIS73

522 femmes

Les personnels féminins représentent 21% de l'effectif total des agents du SDIS de la Savoie (hors Jeunes Sapeurs-Pompier)



Répartition par statut





SDIS 73

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie



Pascal Bolot
Préfet de la Savoie
Gestion opérationnelle



Brigitte Bochaton
Présidente du conseil d'administration
Gestion administrative et financière

Direction



Contrôleur-général Emmanuel Clavaud
Directeur départemental



Colonel Denis Giordan
Directeur départemental adjoint

Cabinet de direction

Cdt Loïc Perrod

Union départementale des sapeurs-pompiers de la Savoie

Lcl Pascal Bojuc, Président

PÔLE PROSPECTIVE ET COORDINATION



Lcl Philippe Briols
Chef de pôle

Missions d'expertise :

Affaires Juridiques :

Commandant Benoît Flamant

Communication :

Pascale Farrer

Santé et Sécurité au Travail :

Nicolas Thomas

Groupement prospective et évaluation

Cdt Lionel Vayr

Guillaume Bourbon

Délégué protection des données

Groupement des Affaires Administratives et Financières



Stéphane Tardy

Groupement des systèmes d'information et de communication



Bertrand Charrel

PÔLE RESSOURCES HUMAINES



Lcl Emmanuel Viaud
Chef de pôle

Groupement des Ressources Humaines



Cdt Christophe Brusson

Groupement formation et préparation physique



Cdt Mickaël Trublet

Groupement appui managerial et médiation



Lcl Jean-Philippe Moiron

PÔLE RESSOURCES TECHNIQUES



Lcl Christophe Gay
Chef de pôle

Groupement logistique opérationnelle



Cdt Thierry Peyressatre

Groupement Patrimoine immobilier



Valérie Menduni

SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL



Med HC Isabelle Garcia
Médecin-Chef

Pharmacien-Chef :

Pharm cl.exc Arnaud Gaillard

Vétérinaire-Chef :

Vétérinaire-cdt Jean Marc Petiot

Infirmière-Chef :

Infirmière Leslie Mayoussier

Soutien psychologique :

Exp. psy Valérie Cornaille

METIERS OPERATIONNELS

Groupement opérations, stratégie et doctrine opérationnelle



Cdt Fabien Desmartin

CTA/CODIS

Cne Jean-Christophe Landron

Groupement gestion des risques



Lcl Laurent Rieu

Groupement des unités territoriales et développement du volontariat



Cdt Claude Sugny

Bassins Opérationnels

- Chambéry/Chartreuse
- Aix/Chautagne
- Avant-Pays Savoyard
- Combe de Savoie -Bauges
- Maurienne
- Haute-Maurienne
- Albertville
- Moutiers 3 Vallées
- Haute-Tarentaise

Suivi des risques spécifiques :

Lt-col Alain Prallet

Suivi des risques Maurienne:

Cdt Frederic Dutel

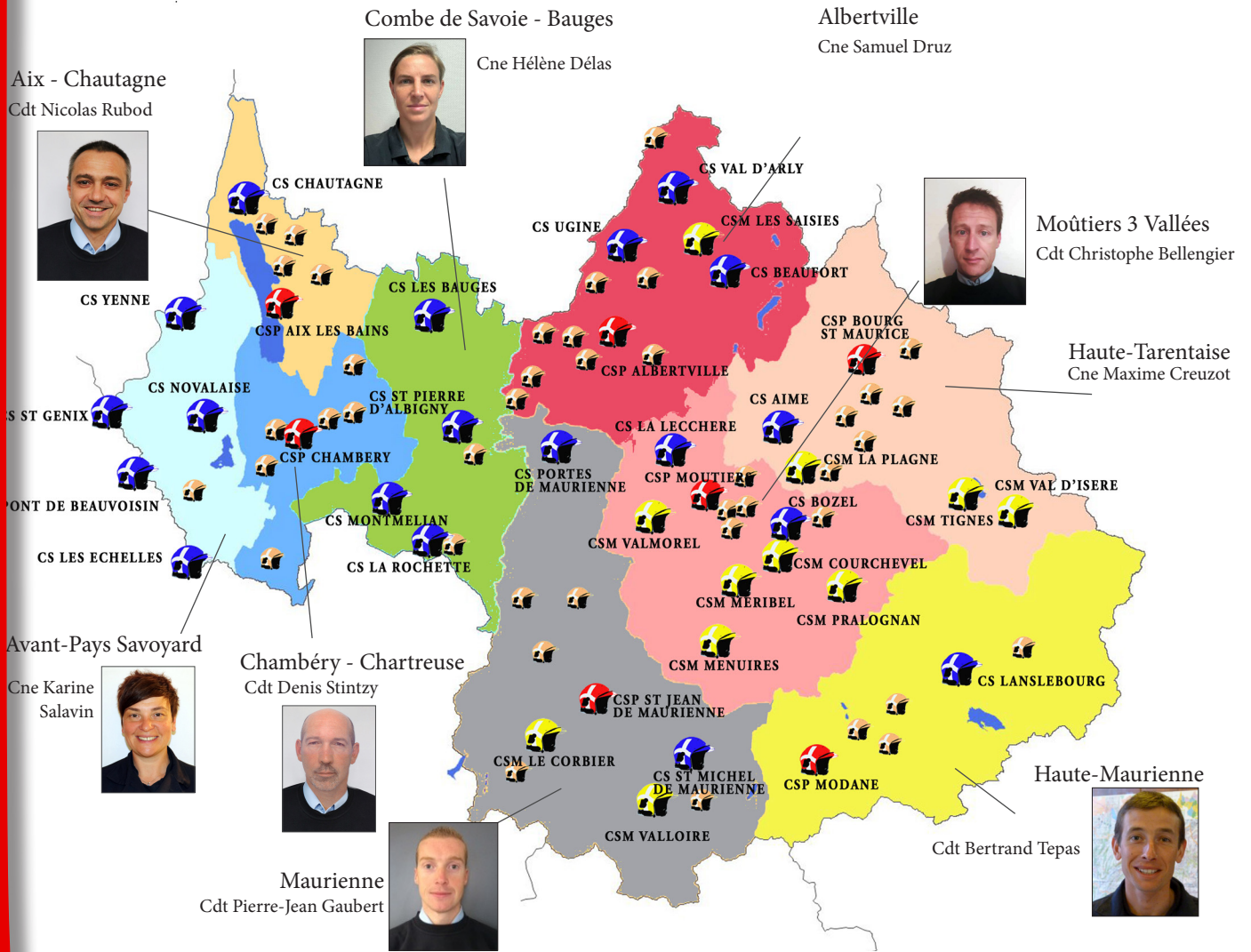


SDIS 73

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

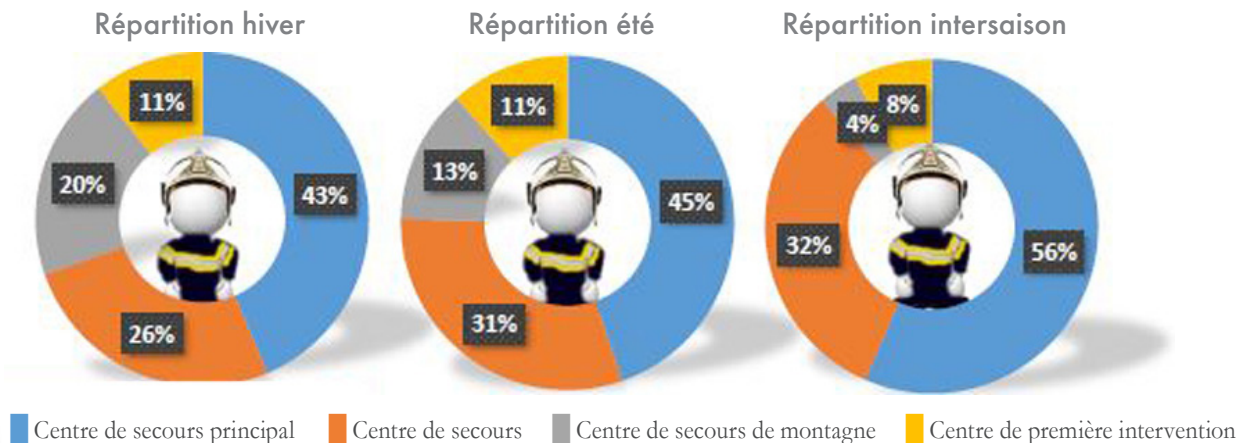
Organisation territoriale des bassins opérationnels (BO)

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie



9 bassins opérationnels
80 centres d'intervention
(+9 postes avancés saisonniers)

Répartition des interventions par type de centre de secours





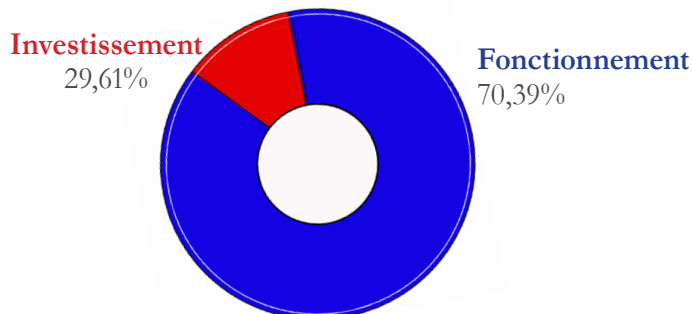
SDIS 73

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

69,61 millions d'euros
au budget 2020

Fonctionnement : 56,85 M€
Investissement : 12,76 M€

Le Budget 2020



Section de fonctionnement

Dépenses :

Charges à caractère général : 8,88 M€
 Charges de personnels et frais assimilés : 42,92 M€
 Intérêts de la dette : 0,16 M€ (dont 0,10 M€ de dettes récupérables)
 Autofinancement : 5,89 M€
 Autres dépenses : 0,58 M€

Les recettes :

Conseil départemental : 28,67 M€
 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et communes : 22,92 M€
 Produits des missions hors compétence : 2,73 M€
 Autres recettes : 4,11 M€ (dont 0,31 de report 2019)

Section d'investissement

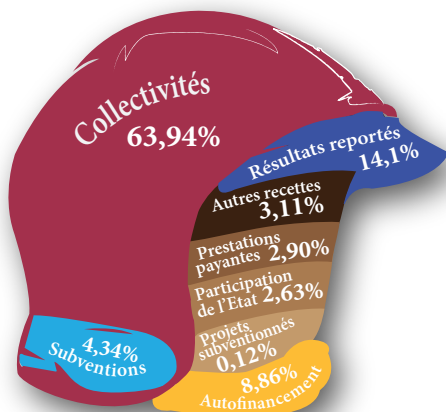
Dépenses :

Systèmes d'information et communication : 1,51 M€
 Matériels d'incendie et de secours : 1,03 M€
 Véhicules/engins : 2,89 M€
 Travaux immobiliers : 15,58 M€
 Remboursement du capital de la dette : 1,50 M€ (dont 1,06 M€ de dettes récupérables)
 Autres dépenses : 2,07 M€

Recettes :

Compensation TVA : 2,16 M€
 Subventions des collectivités locales : 3,58 M€ (dont 0,72 M€ pour le remboursement des dettes récupérables)
 Amortissement : 5,89 M€
 Autres recettes : 1,09 M€
 Report 2019 : 11,06 M€

Répartition des recettes



En 2020,
le SDIS a sauvé 10 fois la valeur
de ce qu'il a coûté à la collectivité

1 545 €
coût de l'heure d'intervention pour le Sdis

710 M €
estimation financière de l'impact du Sdis
en matière de secours à personne

A noter

La crise sanitaire Covid-19 a eu une forte incidence sur l'exécution du budget 2020 à la fois en dépenses mais aussi en recettes avec la baisse de l'activité opérationnelle (-20%).

- Diminution de certaines dépenses (indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires, annulation de formations, consommation de carburant et autoroutes), mais dépenses supplémentaires (matériels de protection des agents, produits pharmaceutiques, mise en place du travail à distance...).
- Les pertes de recettes sont principalement liées au report des projets subventionnés et à la baisse des interventions et prestations payantes.



Les principaux risques majeurs

Les risques naturels : inondations, mouvements de terrain, avalanches, séismes.

Les risques technologiques :

- Industriels (13 installations SEVESO dont 7 seuils bas),
- Transport de Matières Dangereuses,
- Rupture de barrage (5 grands barrages soumis à plan d'intervention particulier)

Les voies de communication :

- Plus de 1 000 km de routes au-dessus de 1 000 mètres d'altitude
- 7 cols au-dessus de 2 000 mètres d'altitude
- Tunnel routier du Fréjus (relie la France à l'Italie) : long de 12,87 km, il enregistre une moyenne journalière de 4 731 véhicules.
16 tunnels routiers et autoroutiers de plus 300 m soumis à exercices annuels, 10 tunnels ferroviaires de plus de 300 m, 2 funiculaires en tunnels.
- Autoroutes de Savoie : 163 km d'autoroutes (17 303 véhicules/jour)
- Liaison TGV : des liaisons directes aller-retour positionnent Chambéry à 2 h 50 de Paris.
- Aéroport Chambéry Savoie : de mi décembre à fin avril, l'aéroport reçoit un peu plus de 200 000 passagers. Plus de 96 % d'entre eux proviennent du Royaume-Uni ou de l'Europe du Nord.
- Autoroute ferroviaire alpine : long de 175 km, ce service ferroviaire a transporté, en 2015, 28 669 semi-remorques entre Aiton (Savoie) et Orbassano (ouest de Turin). Entre quatre et cinq rotations quotidiennes sont réalisées, cinq jours sur sept, avec un taux de remplissage de 80 %. Il traverse la frontière par le tunnel ferroviaire du Mont-Cenis, long de 13 657 m.

La gestion des risques

375

plans d'établissements répertoriés

Administration de

15 951 points d'eau

40

exercices annuels



**10 688 ERP*
et IGH***

répertoriés au 1/12/2020

* Etablissements recevant du public
Immeubles de grande hauteur

dont 5 584 déclarés ouverts et
2 480 soumis à visite

Activité de la sous-commission consultative départementale de sécurité (A fin décembre 2020)

- 887 études de dossiers ont été réalisées pour la sous-commission départementale,
- 317 permis de construire et 570 autorisations de travaux et divers (dont 426 courriers types de 5ème catégorie),
- 543 visites périodiques ont été programmées ou réalisées, à ces visites périodiques s'ajoutent 94 visites d'ouverture, de réception,
- 72 ERP sont sous avis défavorable à la poursuite du fonctionnement à fin décembre.

Activité des CSA (arrondissements) et CCS (communales)

Commissions (en salle + visites plénières)	Nombre d'avis prononcés		
	Rapports de visites (groupe de visite + visites plénières) + Levées d'avis défavorables sur justificatifs		
	Année 2017	Année 2018	Année 2019 (au 1/12/2019)
CSA d'Albertville	266	311	299
CSA de Chambéry	111	178	183
CSA de St Jean de Maurienne	110	97	90
CCS de Chambéry	28	52	71
CCS d'Aix les Bains	25	28	25
TOTAL	540	666	668
Avis défavorables	35	43	35



SDIS 73

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

Gestion de la crise Covid-19

13 mars 2020, le président du conseil d'administration du Sdis déclenche le plan de continuité d'activité

Objectifs opérationnels : être capable d'absorber un scénario pandémique (pic ou plateau) en tenant en intensité et dans la durée, assurer la protection des personnels engagés en intervention.

Objectifs fonctionnels : approvisionnement logistique, continuité des circuits financiers (paies, indemnités, achats), assurer la protection des personnels en travail présentiel.



Posture opérationnelle

- Sanctuarisation du CTA-Codis 73 ainsi que des centres de secours,
- Adaptation des effectifs des centres de secours à la sollicitation opérationnelle,
- Adaptation des équipements de protection individuelle pour les intervenants, aménagement des cellules des VSAV,
- Adaptation des pratiques opérationnelles,
- Déclinaison territoriale des politiques « Tester - Alerter - Protéger ».

En chiffres...

du 1er mars au 31 décembre 2020

23 500 articles Covid diffusés



400 litres de solution hydroalcoolique conditionnés (1 400 flacons)



85 000 masques chirurgicaux et 5 580 FFP2

160 agents formés aux prélèvements nasopharyngés

500 Kits infectieux (combinaisons, lunettes, gants, surchaussures, masques FFP2)



2 593 commandes préparées par la pharmacie à usage intérieur



180 personnels en travail à distance

26 lettres d'informations et messages vidéo

1 130 transports Covid (réels ou supposés)

réalisés à 76% dans le domaine de l'urgence (cas grave) et 24% en carence (cas simple)



1/3 des transports a été assuré sur le bassin opérationnel de Chambéry



65 kits Covid installés dans les VSAV

431 agents impactés

- 121 malades
- 310 cas contact

700 prélèvements Rt-PCR et antigéniques réalisés pour des agents

